

## vehicule de fonction

Par **Choupachoups**, le **22/08/2008** à **00:18**

Bonjour à tous!

Je me permet de poster aujourd'hui un message sur ce forum suite à un petit problème que subit quelqu'un que je connais.

Cette personne bénéficie d'une voiture de fonction. C'est écrit dans le contrat de travail. Or, il s'avère que ses supérieurs souhaitent lui retirer cette voiture.

Dans le contrat il est expressément mentionné que cette voiture pourra être utilisé à titre professionnel, ainsi qu'à titre personnel.

Ses supérieurs souhaiteraient lui mettre à la place une voiture qu'il ne pourrait plus qu'utiliser pour ses déplacements professionnels et il devrait également la partager durant la journée avec ses collègues de travail. Il pourrait toutefois l'utiliser pour les trajets matin et soir vers et depuis son domicile.

Aujourd'hui je vous demande donc conseil!

J'ai lu quelques articles sur internet. Il existe une distinction entre véhicule de service et véhicule de fonction. Un véhicule de fonction peut être utilisé à titre personnel également. En principe, c'est ce qu'on appelait (si j'ai bien compris le cours de droit du travail) un élément substantiel du contrat de travail, et ca ne peut donc être supprimé sans l'agrément du salarié (à moins bien sur de le licencier).

Or, ce qui me pose problème dans ce cas pratique, c'est qu'on souhaite lui donner une autre voiture, mais que les conditions seront radicalement différentes:

- il aura besoin d'une voiture pour ses besoins personnels (assurance, essence, coût du véhicule, crédit ---> qu'il n'avait pas eu besoin avant de payer et que lui conférait son contrat de travail)
- partage de ce véhicule durant la journée (ce qui peut être gênant s'il doit attendre sur le véhicule, de plus ce véhicule risque d'être fortement sali)
- et il faut le préciser: cette personne doit souvent se rendre dans son entreprise le week end quand il ne travaille pas pour des besoins d'urgences.

Je vous remercie d'avance pour votre précieuse aide... oops not found on the network et surtout d'avoir pris le temps de me lire!

Par **Kem**, le **22/08/2008 à 10:19**

A priori, il semble également qu'il s'agit d'une modification de son contrat de travail.

Le véhicule de fonction constitue une rémunération en nature : la suppression de cet avantage en nature provoque une nouvelle charge supplémentaire pour votre ami (essence, p.ex.) et induit donc qu'il aurait une modification de son salaire pécuniaire en conséquence.

Modification du contrat = accord du salarié ou rupture du contrat.

Par **Camille**, le **22/08/2008 à 12:33**

Bonjour,

D'ailleurs, cet avantage en nature devait être chiffré, en tant que tel, et ajouté au récapitulatif annuel fiscal, ce qui devrait donc disparaître en cas d'accord.

C'est d'ailleurs, plus ou moins cette somme qui devrait être ajoutée au salaire annuel...

Et, bien sûr,

[quote="Choupachoups":1nbz5kcn]

- partage de ce véhicule durant la journée (ce qui peut être gênant s'il doit attendre sur le véhicule, de plus ce véhicule risque d'être fortement sali)

[/quote:1nbz5kcn]

Pas seulement sali : plus de responsabilité sur le maintien en état du véhicule / surveillance des entretiens / révisions, plus de responsabilité par défaut en cas de pv reçus par la poste. Le tout à faire expressément spécifier en cas d'accord.

Pour le reste, l'employeur a le droit de proposer toute modification de contrat si c'est dans l'intérêt de l'entreprise.

Par **Choupachoups**, le **25/08/2008 à 23:18**

Merci pour vos réponses.

C'est dans l'intérêt de l'entreprise puisque celle-ci n'aura plus à payer un véhicule pour ses déplacements personnels.

Mais ce n'est pas du tout dans l'intérêt du salarié.

Il a eu cette proposition oralement. Etant donné qu'il ne savait pas quoi faire, il a demandé qu'on lui fasse cette proposition par écrit. Pensez vous que pratiquement (et non théoriquement) il puisse refuser ?

Le but n'étant pas de se faire licencier, mais le but n'est pas non plus de se laisser faire et d'en avoir un désavantage, ce qu'il aurait sans nul doute s'il accepte cette proposition.

Par **Camille**, le **26/08/2008** à **08:44**

Bonjour,

[quote="Choupachoups":ij461obg]

C'est dans l'intérêt de l'entreprise

[/quote:ij461obg]

C'est exactement ça.

[quote="Choupachoups":ij461obg]

puisque celle-ci n'aura plus à payer un véhicule pour ses déplacements personnels.

[/quote:ij461obg]

Ben dame, une société n'est pas tenue et ce n'est pas sa vocation de payer un véhicule à un salarié pour ses déplacements personnels.

Normalement, le salaire aurait dû être formé par une part en versements et une part en avantage en nature. Donc, des versements réels plus faibles.

[quote="Choupachoups":ij461obg]

Mais ce n'est pas du tout dans l'intérêt du salarié.

[/quote:ij461obg]

Oui, on avait bien compris, et alors ? Ce n'est pas un problème de base, ça.

[quote="Choupachoups":ij461obg]

Il a eu cette proposition oralement. Etant donné qu'il ne savait pas quoi faire, il a demandé qu'on lui fasse cette proposition par écrit. Pensez vous que pratiquement (et non théoriquement) il puisse refuser ?

[/quote:ij461obg]

Oui, ce qui n'empêchera pas l'employeur de pouvoir le licencier, sauf qu'il ne pourra pas invoquer une faute.

[quote="Choupachoups":ij461obg]

Le but n'étant pas de se faire licencier, mais le but n'est pas non plus de se laisser faire et d'en avoir un désavantage[/quote:ij461obg]

C'est tout le problème dans ce genre de "rapports de force".

[quote="Choupachoups":ij461obg]

d'en avoir un désavantage, ce qu'il aurait [u:ij461obg]sans nul doute[/u:ij461obg] s'il accepte cette proposition.[/quote:ij461obg]

Alors vous n'avez pas bien lu ce qu'on a écrit...

Par **Choupachoups**, le **26/08/2008** à **12:04**

si j'ai très bien lu votre réponse !

vous dites que c'est pas le but d'une société de payer un véhicule de fonction pour des déplacements personnels, pourquoi donc c'est écrit dans son contrat ? je suis un peu choqué par votre réponse, si on réagirait tous comme vous le salarié aurait des avantages qu'on a droit de lui enlever du jour au lendemain! non, mais on irait où comme ça!

Cette personne bosse énormément pour cette société, il y va les samedis et dimanches alors

qu'il n'est pas payé pour et vous croyez qu'il devrait se laisser faire ou quoi?

Par **Choupachoups**, le **26/08/2008 à 12:08**

je suis désolé mais il aurait effectivement sans nul doute un désavantage puisque son patron ne veut pas lui verser cette somme qu'il perdrait!

et puis le problème est qu'il devrait s'acheter un véhicule personnel en plus, puisque il en a nécessairement besoin d'un puisqu'il doit laisser cette voiture pendant les vacances et comment il va faire pour rentrer à la maison à ce moment là, étant donné que c'est dans une zone industrielle: il doit rentrer à pied !

Par **Ishou**, le **26/08/2008 à 14:03**

[quote="Choupachoups":27fa024t] le problème est qu'il devrait s'acheter un véhicule personnel en plus, puisque il en a nécessairement besoin d'un puisqu'il doit laisser cette voiture pendant les vacances et comment il va faire pour rentrer à la maison à ce moment là, étant donné que c'est dans une zone industrielle: il doit rentrer à pied ![/quote:27fa024t]

:arrow: :arrow:

Ben ça lui fera les pieds, tiens!  Ahem...

Considérez que les avantages ne sont pas acquis. Ce ne sont pas des droits mais seulement des avantages. Alors, il est tout à fait normal, à mon humble avis, que l'entreprise puisse les révoquer.

Cela me rappelle mon ex belle soeur qui, non contente d'avoir un véhicule fourni par la société, qu'elle pouvait utiliser pour ses déplacements personnels, a crié au scandale parce

que la meme société ne lui avait pas donné de GPS 

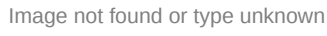
Par **Ishou**, le **26/08/2008 à 14:15**

[quote="Choupachoups":dtvso3su]si j'ai très bien lu votre réponse ! vous dites que c'est pas le but d'une société de payer un véhicule de fonction pour des déplacements personnels, pourquoi donc c'est écrit dans son contrat ? je suis un peu choqué par votre réponse, si on réagirait tous comme vous le salarié aurait des avantages qu'on a droit de lui enlever du jour au lendemain! non, mais on irait où comme ça! Cette personne bosse énormément pour cette société, il y va les samedis et dimanches alors qu'il n'est pas payé pour et vous croyez qu'il devrait se laisser faire ou quoi?[/quote:dtvso3su]

- C'est écrit dans le contrat, ok, mais ce n'est sûrement pas une obligation pour l'entreprise de fournir cette voiture à titre personnel. A titre professionnel, oui, mais pas à titre personnel.

Faut pas pousser le bouchon Maurice....

- Si on réagit comme ça, où on irait comme ça? Peut-être dans un monde où les bonhommes de la SnCF et des transports en commun arrêteraient de nous foutre des grèves à tout bout de champ parce qu'ils veulent être payés pour leurs jours de

grèves? 

- Il n'a qu'à pas bosser les weekends gratuitement s'il est pas content. Ce serait normal mais z-êtes sur qu'il est pas payé d'ailleurs?

[size=59] ( C'est marrant, les gens qui viennent exposer leurs problèmes, la majorité du temps, ils prétendent venir pour un ami) [/size]

Oui, parce que si bosser les WE fait partie du temps de travail, un salaire d'au moins le Smic est sûrement versé....

Par **Camille**, le **26/08/2008** à **15:19**

[quote="Choupachoups":28c225f2]si j'ai très bien lu votre réponse ! vous dites que c'est pas le but d'une société de payer un véhicule de fonction pour des déplacements personnels, pourquoi donc c'est écrit dans son contrat ? je suis un peu choqué par votre réponse, si on réagirait tous comme vous le salarié aurait des avantages qu'on a droit de lui enlever du jour au lendemain! non, mais on irait où comme ça! Cette personne bosse énormément pour cette société, il y va les samedis et dimanches alors qu'il n'est pas payé pour et vous croyez qu'il devrait se laisser faire ou quoi?[/quote:28c225f2] C'est la preuve que vous n'avez pas bien lu nos réponses... Bien sûr qu'on a le droit de retirer des avantages à des salariés si c'est dans l'intérêt de l'entreprise... Mais pas n'importe comment... Ai-je dit qu'il devait se laisser faire ? j'ai écrit tout le contraire...

Par **Camille**, le **26/08/2008** à **15:23**

Bonjour,  
[quote="Choupachoups":pj33eln]puisque son patron ne veut pas lui verser cette somme qu'il perdrait![/quote:pj33eln]  
Ben oui, mais ce n'était pas du tout dans votre énoncé.  
La perte de l'avantage doit être compensée peu ou prou (ou, plus exactement, la part retenue précédemment sur son salaire du fait de l'avantage en nature devrait, au moins partiellement, lui être reversée maintenant).  
A lui de négocier son accord...  
Plus les décharges de responsabilité dont j'ai déjà parlé.

Par **Choupachoups**, le **26/08/2008** à **17:19**

j'ai pas écrit sur ce forum pour me prendre des remarques dans la gueule, s'il bosse pas le week end il se fait virer!

vous ne la connaissez pas cette personne et vous vous permettez de la juger !

Par **Choupachoups**, le **26/08/2008** à **17:39**

C'est mon père si vous voulez savoir, il a 50 ans, ca fait plus de 20 ans qu'il bosse pour cette boîte et est toujours simple ouvrier alors qu'il bosse comme un fou pour cette boîte.

Poussinou vous vous prenez pr qui pour écrire de telles remarques ? Vous pensez que tous les gens sont des fainnants ?

Il bosse beaucoup, beaucoup plus que la moyenne des gens et sa boîte le remercie comme ça et pour vous c'est normal !

Et bien moi je suis désolé mais non pour moi c'est loin d'être normal!

Donc des remarques du genre "ca lui fera les pieds" vous pouvez vous les garder!

Il habite à 40 min de son lieu de travail, il n'y a pas de gare, pas de bus!

c'est trop facile ce que vous faites Poussinou, je préfère n'avoir aucune réponse que des méchancetés de votre part!

Par **mathou**, le **26/08/2008** à **18:32**

[color=darkred:1onu0sya]Modération ON.

Je comprends que sur internet, on ne sache pas comment interpréter les paroles de chacun. On a tendance à les prendre pour des insultes personnelles ou du sarcasme alors qu'il s'agit de recul ou d'humour, ce qui me semble le cas ici.

Donc : on éteint le feu ! Le forum n'est pas destiné à se défouler et on ne fournit pas encore  
:wink:

de gants de boxe aux membres [/color:1onu0sya] Image not found or type unknown

Si tu relis attentivement les messages, Choupachoups, tu verras qu'il s'agissait de réponses effectives... pas celles que tu voulais lire, peut-être, mais des pistes à fouiller. On peut toujours s'interroger sur l'existence d'une modification du contrat de travail, mais je doute que ce soit le cas en l'espèce. Je pencherais plutôt pour un changement des conditions de travail, qui peut intervenir unilatéralement du fait du pouvoir de direction de l'employeur.

Dans les faits, ton père conserve une voiture. Certains éléments changent, mais pas le principal. Ce n'est pas comme si on lui imposait un changement de poste, une diminution de

50% du salaire, ou une tâche étrangère à ses fonctions, donc une modification du contrat Image not found or t

Alors bien sur, de son point de vue ce n'est pas " dans son intérêt ". Mais l'intérêt de l'entreprise, c'est aussi de pouvoir continuer à payer tous ses salariés, quitte à faire des restrictions sur certains aspects pour pouvoir tenir. Ce n'est pas l'intérêt pur du patron, mais l'intérêt de la structure entière avec tous ses membres.

Maintenant, si tu n'es pas satisfait(e) des réponses, regarde avec lui s'il existe des représentants du personnel au sein de l'entreprise qui pourraient certainement le conseiller.

[color=darkred:1onu0sya]Si vous voulez continuer le sujet, peace and love. C'est dommage de partir en disputes alors que le forum est là pour échanger. Merci  
[/color:1onu0sya:)][/color][[/color]

Par **Choupachoups**, le **26/08/2008 à 18:51**

Ok. Donc j'aurai dû le laisser parler ainsi de mon père si j'ai bien compris ?

Vous pouvez clore le sujet.

Par **Choupachoups**, le **26/08/2008 à 18:57**

Merci en tout cas aux autres.

Je pense qu'il va aller voir les IRP... on verra bien ce que ça donne.

De toute manière c'est comme d'habitude, c'est toujours les petits qui perdent et les grands qui gagnent.

Par **Septen**, le **27/08/2008 à 00:01**

Bonjour,

Vous pouvez considérer aussi le cas suivant :

Votre père continue de travailler dans leur conditions actuelles, au détriment de la santé financière de l'entreprise. Deux ans plus tard, l'entreprise n'ayant plus d'argent dans les caisses se retrouve obligé de licencier du personnel, parmi lequel se trouve votre père. Dans ce cas de figure, ne pensez vous pas qu'il est donc plus avantageux pour votre père de conserver son emploi, malgré une relative baisse du confort des conditions de travail, plutôt de

perdre son emploi deux ans plus tard ? Entre Confort et Sécurité, quel choix pensez vous que ferait votre père ?

Il est vrai toutefois qu'il est dans la nature humaine de se plaindre d'une perte immédiate plutôt que de voir ce que l'on évite de perdre.

En vous souhaitant une bonne continuation.

Par **Choupachoups**, le 27/08/2008 à 00:06

franchement ? je rêve!

Mais de quoi vous me parlez là ? j'ai parlé que la société avait des problèmes d'argent ? NON! au contraire, elle se porte au mieux puisque l'Etat leur verse de l'argent puisqu'elle est rattachée à l'Etat! Et croyez moi que l'Etat sera toujours derrière elle.

Ca me fait vraiment de la peine de voir que vous prétendez en fait que mon père est un profiteur.

La vraie raison est que son patron qui n'était pas celui quand il a eu ses avantages ne souhaitent pas qu'il est un véhicule de fonction car c'est un privilège réservé selon lui aux managers.

Son contrat de leasing vient à sa fin et voilà, ils veulent pas prendre une autre voiture c'est tout! ça n'a rien avoir avec la santé financière de l'entreprise.

Par **Choupachoups**, le 27/08/2008 à 00:10

"Il est vrai toutefois qu'il est dans la nature humaine de se plaindre d'une perte immédiate plutôt que de voir ce que l'on évite de perdre."

Vous savez quand on a 50 ans et qu'on se fait prendre pour un con depuis un bon moment, il est normal de se plaindre, surtout quand on voit que les grands patrons de votre boîte reçoivent de plus en plus d'avantages et pas vous, ni vos collègues et qu'au final c'est vous qui devez essuyer les conneries qu'ils ont fait.

Je préférerais qu'on stoppe le sujet car ça me fait vraiment de la peine. Mon père part à 6h30 du matin et rentre vers 8-9h du soir. Quand les clients appellent ou qu'une alarme se met en route ou je ne sais quoi c'est lui qui fait toutes ses bornes pour lesquelles il n'est pas payé le week end.

Et après on me dit que ça lui fera les pieds ou que c'est qqun qui se plaint pour des petites choses ou même qu'il doit penser à la situation financière de l'entreprise. Merci mais je préfère qu'on en reste là.

Par **mathou**, le 27/08/2008 à 02:18

Tu sais, mon père a vécu des situations similaires en expa, donc je peux comprendre.

Mais si je te parle des représentants, c'est pour une raison simple. Il n'y a qu'eux à pouvoir avoir tous les renseignements nécessaires pour te répondre, par exemple le salaire de ton père, les heures travaillées, la valeur de la mise à disposition de la voiture et sa place dans le contrat, la situation financière de l'entreprise, le climat avec les employeurs... En un mot, les raisons du changement avancées par l'entreprise et les moyens de se défendre.

Nous, sur un forum, on n'a pas accès à tout les documents et on ne peut réagir que sur les informations données au fur et à mesure ou chercher quels arguments pourraient être avancés par l'entreprise pour te donner des pistes de recherche. Tu dois être très inquiète pour ton père, donc tu réagis en conséquence, mais sur un forum tu trouveras toujours des

phrases qui te hérissent  Essaie peut-être sur Net-Iris, tu auras peut-être d'autres éléments de réponse.

Par **Camille**, le **27/08/2008** à **09:57**

Bonjour,

[quote="Choupachoups":pee4fx7x]franchement ? je rêve!

Mais de quoi vous me parlez là ?

[/quote:pee4fx7x]

Et vous ? de quoi parlez-vous ?

Moi aussi, je rêve !!!

[quote="Choupachoups":pee4fx7x]

Vous savez quand on a 50 ans et qu'on se fait prendre pour un con depuis un bon moment, il est normal de se plaindre, surtout quand on voit que les grands patrons de votre boîte recoivent de plus en plus d'avantages et pas vous, ni vos collègues et qu'au final c'est vous qui devez essayer les conneries qu'ils ont fait.

[/quote:pee4fx7x]

Alors que votre père, ouvrier, a bénéficié pendant plus de 30 ans d'une voiture de fonction ?

Et vous parlez de privilèges ?

Et moi, en près de 40 ans de carrière, c'est bien la première fois que j'entends parler d'une voiture de fonction pour un ouvrier !

[quote="Choupachoups":pee4fx7x]

Mon père part à 6h30 du matin et rentre vers 8-9h du soir. Quand les clients appellent ou qu'une alarme se met en route ou je ne sais quoi c'est lui qui fait toutes ses bornes pour lesquelles il n'est pas payé le week end.

[/quote:pee4fx7x]

D'abord, ce n'est pas du tout ce que vous avez expliqué au début, ce que vous auriez dû faire, puisque tout dépend des conditions de travail, mais vous voulez que je vous parle, moi, de patrons qui se lèvent à 2h du matin pour faire 800 bornes en bagnole ou aller prendre un avion pour négocier des contrats et qui rentrent chez eux à minuit avec encore des dossiers sous le bras ? Et qui bossent aussi le dimanche et les jours fériés ? Donc, il n'y a pas que les

ouvriers qui bossent plus qu'à leur tour.

[quote="Choupachoups":pee4fx7x]

Merci mais je préfère qu'on en reste là.[/quote:pee4fx7x]

Je crois aussi, si vous continuez à écrire sur ce ton outragé, comme si on devait deviner la situation exacte de votre père dès votre premier message ou qu'il fallait automatiquement adopter le discours "pseudo-syndicalo-gauchiste" du genre "patrons tous pourris" et "pôvres ouvriers exploités qui triment à la sueur de leur front"....

Ici, c'est un forum de droit, pas un forum de discussions du genre "comptoir du café du commerce". Il y a plein de sites internet pour ça.

Pas payé pour le week-end ? ça m'étonnerait. Pas payé pour ses astreintes, ça m'étonnerait aussi. Si ce n'était pas le cas, ce ne serait pas normal (mais, peut-être, à l'époque, il était convenu que ce soit justement compensé par la mise à disposition exclusive d'un véhicule). Bref, avant d'éclater en sanglots sur l'exploitation des masses laborieuses façon Arlette Laguillier, c'est la situation [u:pee4fx7x]globale[/u:pee4fx7x] qu'il faudrait pouvoir apprécier : si votre père est astreint à des horaires décalés (genre usine à feu continu, postes en 3x8, travail de nuit, le dimanche et jours fériés), qu'il a des heures d'astreinte ou des conditions particulièrement contraignantes, bien évidemment qu'il a droit à des compensations par rapport à un autre ouvrier qui n'aurait pas ces contraintes.

De là à dire qu'il aurait "nécessairement besoin" d'une voiture de fonction, j'en doute un peu. Mais pourquoi pas ? En tout cas, moi, jamais vu ça. Une voiture de service, oui.

Mais, peu importe, il a bénéficié d'un avantage en nature, c'est écrit en toutes lettres dans son contrat, on le lui supprime, c'est une modification de contrat, il a droit à une compensation. Point.

Pas la peine de s'embarquer dans un discours à la Krazucki pour ça.

Et plutôt garder la tête froide et les pieds sur terre.

A mon humble avis d'ailleurs, votre père a bien plus à gagner à négocier intelligemment la modification de contrat que de la refuser en bloc.

Par exemple et entre autres, en négociant le rachat du véhicule en fin de leasing à un "prix d'ami", une partie du prix étant prise en charge par l'entreprise...

De même, s'il en venait à utiliser "son" véhicule à des fins de service, prise en charge partielle des frais d'assurances par l'entreprise, notamment prise en charge totale de l'option "usage professionnel", plus participation aux frais dits "au kilomètre".

Tout ça, ça se négocie (à condition de laisser tomber les discours stéréotypés).

Juste une petite question : quand votre père partira en retraite, il faudra bien qu'il s'achète une voiture. Il va demander une compensation financière à son ancienne boîte ?

:roll:

Image not found or type unknown

Par Ishou, le 27/08/2008 à 15:32

[quote="Camille":3pvm3viq]Bonjour,

[quote="Choupachoups":3pvm3viq]franchement ? je rêve!

Mais de quoi vous me parlez là ?

[/quote:3pvm3viq]

Et vous ? de quoi parlez-vous ?

Moi aussi, je rêve !!!

[quote="Choupachoups":3pvm3viq]

Vous savez quand on a 50 ans et qu'on se fait prendre pour un con depuis un bon moment, il est normal de se plaindre, surtout quand on voit que les grands patrons de votre boîte recoivent de plus en plus d'avantages et pas vous, ni vos collègues et qu'au final c'est vous qui devez essayer les conneries qu'ils ont fait.

[/quote:3pvm3viq]

Alors que votre père, ouvrier, a bénéficié pendant plus de 30 ans d'une voiture de fonction ?

Et vous parlez de privilèges ?

Et moi, en près de 40 ans de carrière, c'est bien la première fois que j'entends parler d'une voiture de fonction pour un ouvrier !

[quote="Choupachoups":3pvm3viq]

Mon père part à 6h30 du matin et rentre vers 8-9h du soir. Quand les clients appellent ou qu'une alarme se met en route ou je ne sais quoi c'est lui qui fait toutes ses bornes pour lesquelles il n'est pas payé le week end.

[/quote:3pvm3viq]

D'abord, ce n'est pas du tout ce que vous avez expliqué au début, ce que vous auriez dû faire, puisque tout dépend des conditions de travail, mais vous voulez que je vous parle, moi, de patrons qui se lèvent à 2h du matin pour faire 800 bornes en bagnole ou aller prendre un avion pour négocier des contrats et qui rentrent chez eux à minuit avec encore des dossiers sous le bras ? Et qui bossent aussi le dimanche et les jours fériés ? Donc, il n'y a pas que les ouvriers qui bossent plus qu'à leur tour.

[quote="Choupachoups":3pvm3viq]

Merci mais je préfère qu'on en reste là.[/quote:3pvm3viq]

Je crois aussi, si vous continuez à écrire sur ce ton outragé, comme si on devait deviner la situation exacte de votre père dès votre premier message ou qu'il fallait automatiquement adopter le discours "pseudo-syndicalo-gauchiste" du genre "patrons tous pourris" et "pôvres ouvriers exploités qui triment à la sueur de leur front"....

Ici, c'est un forum de droit, pas un forum de discussions du genre "comptoir du café du commerce". Il y a plein de sites internet pour ça.

Pas payé pour le week-end ? ça m'étonnerait. Pas payé pour ses astreintes, ça m'étonnerait aussi. Si ce n'était pas le cas, ce ne serait pas normal (mais, peut-être, à l'époque, il était convenu que ce soit justement compensé par la mise à disposition exclusive d'un véhicule). Bref, avant d'éclater en sanglots sur l'exploitation des masses laborieuses façon Arlette Laguillier, c'est la situation [u:3pvm3viq]globale[/u:3pvm3viq] qu'il faudrait pouvoir apprécier : si votre père est astreint à des horaires décalés (genre usine à feu continu, postes en 3x8, travail de nuit, le dimanche et jours fériés), qu'il a des heures d'astreinte ou des conditions particulièrement contraignantes, bien évidemment qu'il a droit à des compensations par rapport à un autre ouvrier qui n'aurait pas ces contraintes.

De là à dire qu'il aurait "nécessairement besoin" d'une voiture de fonction, j'en doute un peu. Mais pourquoi pas ? En tout cas, moi, jamais vu ça. Une voiture de service, oui.

Mais, peu importe, il a bénéficié d'un avantage en nature, c'est écrit en toutes lettres dans son contrat, on le lui supprime, c'est une modification de contrat, il a droit à une compensation.

Point.

Pas la peine de s'embarquer dans un discours à la Krazucki pour ça.

Et plutôt garder la tête froide et les pieds sur terre.

A mon humble avis d'ailleurs, votre père a bien plus à gagner à négocier intelligemment la modification de contrat que de la refuser en bloc.

Par exemple et entre autres, en négociant le rachat du véhicule en fin de leasing à un "prix d'ami", une partie du prix étant prise en charge par l'entreprise...

De même, s'il en venait à utiliser "son" véhicule à des fins de service, prise en charge partielle des frais d'assurances par l'entreprise, notamment prise en charge totale de l'option "usage professionnel", plus participation aux frais dits "au kilomètre".

Tout ça, ça se négocie (à condition de laisser tomber les discours stéréotypés).

Juste une petite question : quand votre père partira en retraite, il faudra bien qu'il s'achète une voiture. Il va demander une compensation financière à son ancienne boîte ?

Image not found or type unknown [quote:3pvm3viq]

Des gens ont parfois besoin qu'on leur mette les points sur les i....

:P

Camille, j'adore quand vous y allez aussi franco

Image not found or type unknown